

## EST-CE QUE MON ENFANT A DROIT AU TRANSPORT SCOLAIRE ?

---



### LE TRANSPORT SCOLAIRE, C'EST QUOI ?

Le transport scolaire est un service de cars scolaires qui véhicule les enfants entre la maison et l'école. Le transport scolaire est organisé dans les lieux où il n'y a pas de transports en commun (bus TEC ou Stib, métro ou train).

### QUI A DROIT AU TRANSPORT SCOLAIRE ?

Votre enfant peut avoir droit au transport scolaire s'il réunit 3 conditions :

- S'il habite à plus d'un kilomètre de son école.
- S'il n'a pas la possibilité de prendre les transports en commun collectifs (bus TEC ou Stib, métro ou train).
- S'il se rend à l'école la plus proche de son domicile. Il peut donc choisir librement l'école non confessionnelle ou l'école confessionnelle la plus proche de chez lui.

### COMMENT FAIRE LA DEMANDE ?

C'est avec la direction de l'école que vous complétez le document de demande de transport.

Pour Bruxelles, le transport scolaire n'est organisé que pour l'enseignement spécialisé.

### CAS PARTICULIER

On peut prendre en compte des cas particuliers (ex : des gardes alternées) et des exceptions sont possibles.

### C'EST GRATUIT ?

En Wallonie, si votre enfant est dans l'enseignement ordinaire, vous payerez les tarifs du TEC. Le transport scolaire est gratuit si votre enfant est dans l'enseignement spécialisé.



**Vous pouvez contacter le  
transport scolaire pour la Wallonie  
au 1718 (appel gratuit)  
[transportscolaire@spw.wallonie.be](mailto:transportscolaire@spw.wallonie.be)  
Et pour Bruxelles  
au 02 / 261 04 13**